



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conseil municipal
20 Mars 2019

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et qui précise les orientations souhaitées dans le cadre des budgets à venir.

L'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités territoriales, créé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire :

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de l'élaboration du budget primitif 2019 de la commune.

Avertissement

Les données pour les années 2014 à 2017 sont issues des comptes administratifs de la commune, adoptés en Conseil municipal, déclarés conforme aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne et par la Chambre Régionale des Comptes, jusqu'en 2015.

Les données 2018 sont issues du compte administratif 2018, conforme au compte de gestion 2018 du comptable et présenté en séance le 20 mars 2019.

Les prospectives ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Enfin, les éléments de présentation du contexte économique européen et national, ainsi que ceux de la loi de finances 2019 sont issus des études et analyses réalisées par La Banque Postale et le groupe BPCE.

SOMMAIRE

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune**
 1. Le contexte économique mondial
 2. Le contexte national
 3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

- II. Le compte administratif 2018**
 1. La balance générale du Compte Administratif
 2. Les résultats de fonctionnement
 3. Les résultats d'investissement
 4. Epargne nette et fond de roulement 2018

- III. Analyse rétrospective 2014 - 2018**
 1. Les recettes et la fiscalité
 2. Les charges de fonctionnement
 3. La chaîne de l'épargne
 4. Les investissements
 5. Variation du fond de roulement et dette

- IV. Eléments de prospective 2019 - 2021**
 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
 2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019
 3. Evolution attendue de la fiscalité
 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
 5. Les investissements prévisionnels

- V. Conclusion**

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

1. Le contexte économique mondial

2. Le contexte national

3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

II. Le compte administratif 2018

1. La balance générale du Compte Administratif
2. Les résultats de fonctionnement
3. Les résultats d'investissement
4. Epargne nette et fond de roulement 2018

III. Analyse rétrospective 2014 -2018

1. Les recettes et la fiscalité
2. Les charges de fonctionnement
3. La chaîne de l'épargne
4. Les investissements
5. Variation du fond de roulement et dette

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019
3. Evolution attendue de la fiscalité
4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
5. Les investissements prévisionnels

V. Conclusion

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

1. Zone Euro : le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, **la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018**. Après deux premiers trimestres au ralenti (+ 0,4 %), elle a davantage chuté au 3^{ème} trimestre atteignant tout juste + 0,2 %. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue et si la France a progressé (+ 0,4 %), la croissance est entrée en territoire négatif en Italie et davantage encore en Allemagne en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, **se sont retournés dès le début de l'année**, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international (tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, difficultés des pays émergents, incertitude croissante entourant le Brexit). En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie et en France, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays.

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, **l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre**, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, **la croissance a ralenti**. Elle devrait s'élever à + 1,9 % en moyenne en 2018. En 2019, le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, **le taux de chômage** a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tend à se rapprocher de son niveau structurel.

Après avoir été négative début 2016, **l'inflation** était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE. Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année.

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

2. Le contexte national

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, **la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018**. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste + 0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à + 0,3 % au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre a toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Avec une hausse constatée de 0,3 % au 4^{ème} trimestre, la croissance s'est stabilisée à 1,5 % en 2018. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), **le taux de chômage a continué à baisser en 2018** atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, **l'inflation française a en outre été boostée** par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer enfin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 1,85 % contre 1,6 % en zone euro en 2018.

La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 € le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. **Elle est estimée à 1,7 %**. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France, en panne en 2018.

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

2. Le contexte national

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré ces conditions de financement favorables, **la demande de crédit des ménages** pour l'habitat décélère à nouveau au 3^{ème} trimestre sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, **la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques**. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, **le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes**. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales. Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFA, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions € de chiffre d'affaires.

En conséquence, **la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020**, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

3. La loi de finances pour 2019 et son impact pour les collectivités

La loi de finances pour 2019 (LFI), s'inscrit dans le cadre de **la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LPFP)** adoptée l'année dernière. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Comportant une vingtaine d'articles qui auront un impact sur les finances locales, la LFI 2019 ne contient **pas de modifications significatives pour les collectivités** en matière de finances et de fiscalité locales.

Les chiffres clés de la loi de finances 2019 :

- une hypothèse de croissance à 1,7 % pour 2018 et 2019,
- un déficit 2019 anticipé à 2,8 % (dont 0,9 % lié à des mesures exceptionnelles),
- une progression de la dépense publique limitée à 0,6 %,
- une inflation anticipée à 1,4 % pour l'année,
- un taux de prélèvements obligatoires attendu à 44,2 %.

Les principales mesures de la loi de finances 2019 :

- la réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la stabilité des concours financiers de l'Etat,
- des mesures d'ajustements et de corrections dans l'attente d'une loi dédiée à la fiscalité locale prévue en 2019.

I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune

3. La loi de finances pour 2019 et son impact pour les collectivités

La **réforme de la dotation d'intercommunalité**, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition.

L'enveloppe sera abondée chaque année de 30 M€. A titre exceptionnel, un abondement supplémentaire de 7 millions€ en 2019 est mis en place.

Son montant est fixé à 1,56 Mds€ en 2019.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ils atteignent 111,4 Mds€ dans la LFI 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 Mds€).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.

Il n'en demeure pas moins que **les concours financiers de l'Etat restent stables à 48,6 Mds€.**

Il est à noter que la LFI 2019 prévoit également **la suppression de 17 taxes dites « à faible rendement »** avec pour objectifs la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises mais aussi la réduction des coûts de recouvrement.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2018 de la commune
 - 1. Le contexte économique mondial
 - 2. Le contexte national
 - 3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

II. Le compte administratif 2018

- 1. La balance générale du Compte Administratif**
- 2. Les résultats de fonctionnement**
- 3. Les résultats d'investissement**
- 4. Epargne nette et fond de roulement**

III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

- 1. Les recettes et la fiscalité
- 2. Les charges de fonctionnement
- 3. La chaîne de l'épargne
- 4. Les investissements
- 5. Variation du fond de roulement et dette

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

- 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
- 2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019
- 3. Evolution attendue de la fiscalité
- 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
- 5. Les investissements prévisionnels

V. Conclusion

II. Le compte administratif 2018

1. La balance générale du compte administratif

		DEPENSES 2018	RECETTES 2018
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	9 843 418,92 €	9 987 216,90 €
	INVESTISSEMENT	2 028 930,19 €	1 352 554,57 €
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)		1 232 128,81 €
	REPORT INVESTISSEMENT (001)		3 210 652,47 €
		=	=
TOTAL DE L'EXERCICE		11 872 349,11 €	15 782 552,75 €
RàR pour N+1	INVESTISSEMENT	705 122,33 €	288 710,78 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	9 843 418,92 €	11 219 345,71 €
	INVESTISSEMENT	2 734 052,52 €	4 851 917,82 €
	TOTAL CUMULE	12 577 471,44 €	16 071 263,53 €

La balance générale constatée au Compte Administratif 2018 fait apparaître :

- un **excédent** de la section de fonctionnement de **143 797,98 €**,
- un **déficit** de la section d'investissement de **676 375,62 €**.

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, le **résultat de clôture 2018 est de 3 910 203,64 €**, en baisse de 11,9 % par rapport à 2018.

Avec la prise en compte des restes à réaliser (opérations engagées en 2018 mais non soldées à la clôture des comptes 2018), le **résultat cumulé est de 3 493 792,09 €**, en hausse de 3,8 % par rapport à 2017.

II. Le compte administratif 2018

2. Les résultats de fonctionnement

RECETTES TOTALES

	Prévu	Total prev
013 - Atténuations de charges	22 500,00	35 049,53
70 - Produits des services	659 700,00	649 982,85
73 - Impôts et taxes	7 302 759,00	7 440 370,85
74 - Dotations et participations	1 711 900,00	1 717 079,91
75 - Autres produits gestion courante	69 000,00	103 004,16
76 - Produits financiers	15,00	15,75
77 - Produits exceptionnels	50 100,00	41 287,85
Total recettes réelles	9 815 974,00	9 986 790,90
002 - Excédent antérieur reporté Fonc Non affecté	1 232 128,81	-
042 - Opérations d'ordre entre section	426,44	426,00
Total recettes budgétaires	11 048 529,25	9 987 216,90

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont supérieures de 170 k€ par rapport aux prévisions.

Cette évolution favorable provient :

- De la taxe additionnelle aux droits de mutation, supérieur de près de 100 k€ aux prévisions budgétaires,
- De la fiscalité perçue, plus élevée que celle envisagée par le services fiscaux en début d'année,
- Des remboursements liés aux absences de personnel (congrés maternité, indemnités journalières),
- Des remboursements de l'assurance dus au sinistre des vestiaires J. Montel, non inscrits au budget.

Les **recettes réelles sont en hausse de 1,9 %** par rapport à 2017, hors recettes exceptionnelles (vente de terrain pour 1,5M€ en 2017).

II. Le compte administratif 2018

2. Les résultats de fonctionnement

DEPENSES TOTALES

	Prévu	Total prev
011 - Charges à caractère général	1 902 887,00	1 970 192,74
012 - Charges de personnel	6 275 392,72	6 315 112,34
014 - Atténuations de produits	85 000,00	84 957,00
65 - Autres charges gestion courante	1 067 500,00	1 060 088,62
66 - Charges financières	5 637,57	5 334,78
67 - Charges exceptionnelles	8 500,00	4 490,39
Total dépenses réelles	9 344 917,29	9 440 175,87
022 - Dépenses imprévues Fonct	149 500,00	
023 - Virement à la sect° d'investis.	1 151 988,91	
042 - Opérations d'ordre entre section	402 123,05	403 243,05
Total dépenses budgétaires	11 048 529,25	9 843 418,92

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont supérieures de 95 k€ par rapport aux prévisions.

La commune a dû faire face :

- à des dépenses d'entretien de son patrimoine plus importantes que prévues du fait de nombreux incidents survenus au cours de l'année (+ 124 k€ / 2017),
- à l'augmentation du coût de l'énergie (Gaz et électricité) dans le cadre de marchés renouvelés, mais aussi à des augmentations de consommation (+ 40k€ / 2017)
- à des charges de personnel plus importantes du fait de nombreux remplacements dus à de longs arrêts imprévus (+ 40k€, soit + 0,1% / 2017).

Malgré les efforts de maîtrise, **les dépenses réelles sont en augmentation de 1,02 %** par rapport à 2017.

Elles restent néanmoins en deçà de l'inflation (1,8 %) et de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement (1,2 %).

II. Le compte administratif 2018

3. Les résultats d'investissement

En ce qui concerne **les investissements**, hors opération « Acquisition de terrains », leur taux de réalisation est de 86,6 %. La commune a réalisé 1,8 M€ d'euros de travaux et d'acquisition de matériels au cours de l'année 2018, et plus de 70 000 € ont été engagés en 2018 et n'ont pu être réalisés.

Il est à noter que « Les Granges » est en fin de financement, avec d'importantes pénalités de retard qui vont amoindrir le coût global de l'opération.

Toutefois, en 2018, ont été lancés des opérations importantes comme la rénovation extérieure de l'école Preissac, les études pour la réhabilitation du gymnase Alex Jany dont les travaux vont se dérouler en 2019 et 2020, ainsi que des travaux d'amélioration et d'accessibilité de la mairie.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la commune a perçu plus de 300 k€ de subventions, essentiellement du Conseil départemental, et plus de 500 k€ de FCTVA. Comme prévu, aucun emprunt n'a été mobilisé. C'est donc grâce à sa trésorerie que la commune finance en grande partie ses investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
16 - Remboursement d'emprunts	79 279,78	79 279,78	-
28 - Privé		-	-
Opérations	5 632 076,96	1 814 546,62	705 122,33
Total dépenses réelles	5 711 356,74	1 893 826,40	705 122,33

020 - Dépenses imprévues Invest	170 000,00	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	426,44	426,00	-
041 - Opérations patrimoniales	351 263,66	134 677,79	-
Total dépenses budgétaires	6 233 046,84	2 028 930,19	705 122,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
024 - Produits des cessions	15 000,00	-	-
10 - Dotations Fonds divers Réserves	385 000,00	504 260,05	-
13 - Subventions d'investissement	-	-	-
Opérations	712 893,63	310 373,68	288 710,78
Total recettes réelles	1 112 893,63	814 633,73	288 710,78

001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	3 210 652,47	-	-
021 - Virement de la section de fonct.	1 151 988,91	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	402 123,05	403 243,05	-
041 - Opérations patrimoniales	355 388,78	134 677,79	-
Total recettes budgétaires	6 233 046,84	1 352 554,57	288 710,78

II. Le compte administratif 2018

4. Epargnes et fond de roulement

	2018
Produit des contributions directes	3 634 003
Fiscalité indirecte	3 806 367
Dotations	1 717 080
Autres recettes d'exploitation	829 341
Recettes réelles de fonctionnement	9 986 791

Charges à caractère général	1 970 193
Charges de personnel et frais assimilés	6 315 112
Autres charges de gestion courante	1 060 088
Intérêts de la dette	7 247
Autres dépenses de fonctionnement	87 535
Dépenses réelles de fonctionnement	9 440 175

Epargne de gestion	553 863
Intérêts de la dette	7 247
Epargne brute	546 616
Remboursement capital de la dette	79 280
Epargne nette	467 336

	2018
FCTVA	504 260
Emprunts	
Autres recettes	310 374
Total des recettes réelles d'investissement	814 634

Sous-total dépenses d'équipement	1 814 547
Autres investissements hors PPI	0
Remboursement capital de la dette	79 280
Autres dépenses d'investissement	
Capacité d'investissement résiduelle	
Dépenses réelles d'investissement	1 893 827

Fonds de roulement en début d'exercice	4 442 781
Résultat de l'exercice	- 532 577
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 910 204

Le budget prévisionnel établissait l'épargne nette à 391 k€.

Grâce à des recettes plus importantes que prévues, mais aussi à la maîtrise des dépenses en deçà du taux de l'inflation, **l'épargne nette est de 467 336 €** au compte administratif 2018, en hausse de 21,4 % par rapport à celle de 2017.

Le maintien d'un niveau d'investissement élevé, essentiellement financé par autofinancement amène à un résultat global de l'exercice déficitaire de 532 577 €, et détermine le **fond de roulement** de la commune en fin d'année 2018 à **3 910 204 €**.

Ce fond de roulement important permet d'envisager sereinement les investissements à venir.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune
 - 1. Le contexte économique mondial
 - 2. Le contexte national
 - 3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

- II. Le compte administratif 2018
 - 1. La balance générale du Compte Administratif
 - 2. Les résultats de fonctionnement
 - 3. Les résultats d'investissement
 - 4. Epargne nette et fond de roulement 2018

- III. Analyse rétrospective 2014 - 2018**
 - 1. Les recettes et la fiscalité**
 - 2. Les charges de fonctionnement**
 - 3. La chaîne de l'épargne**
 - 4. Les investissements**
 - 5. Variation du fond de roulement et dette**

- IV. Eléments de prospective 2019 - 2021
 - 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
 - 2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019
 - 3. Evolution attendue de la fiscalité
 - 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
 - 5. Les investissements prévisionnels

- V. Conclusion

III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

1. Les recettes et la fiscalité

Recettes réelles	
2014	9 977 986 €
2015	10 156 220 €
2016	9 881 195 €
2017	9 806 905 €
2018	9 986 791 €

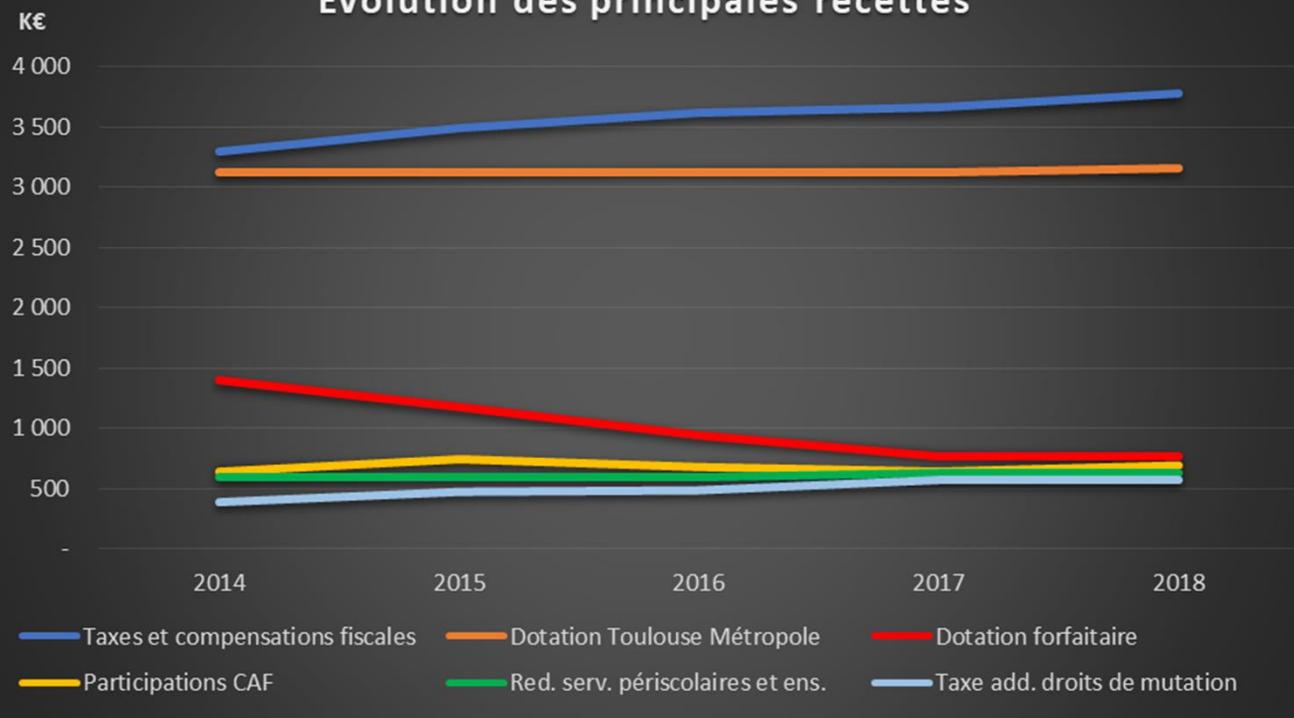
Après plusieurs années d'érosion liée à la forte baisse des dotations de l'Etat, les recettes réelles de fonctionnement de la commune ont augmenté.

Cette augmentation est liée à :

- l'évolution constante de la taxe additionnelle aux droits de mutation et qui a augmenté de 44 % depuis 2014,
- un dynamisme de la fiscalité retrouvé, entre 2017 et 2018, alors que les taux n'ont pas bougé,
- Une participation de la CAF proche de 700 k€, et en augmentation de plus de 8 %,
- à l'arrêt de la baisse importante des dotations de l'Etat.

Les recettes réelles 2018 sont au niveau de celles de 2014. Le budget communal a donc mis 4 années à absorber la perte des dotations de l'Etat, avec une hausse fiscale décidée en 2016.

Evolution des principales recettes



III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

1. Les recettes et la fiscalité

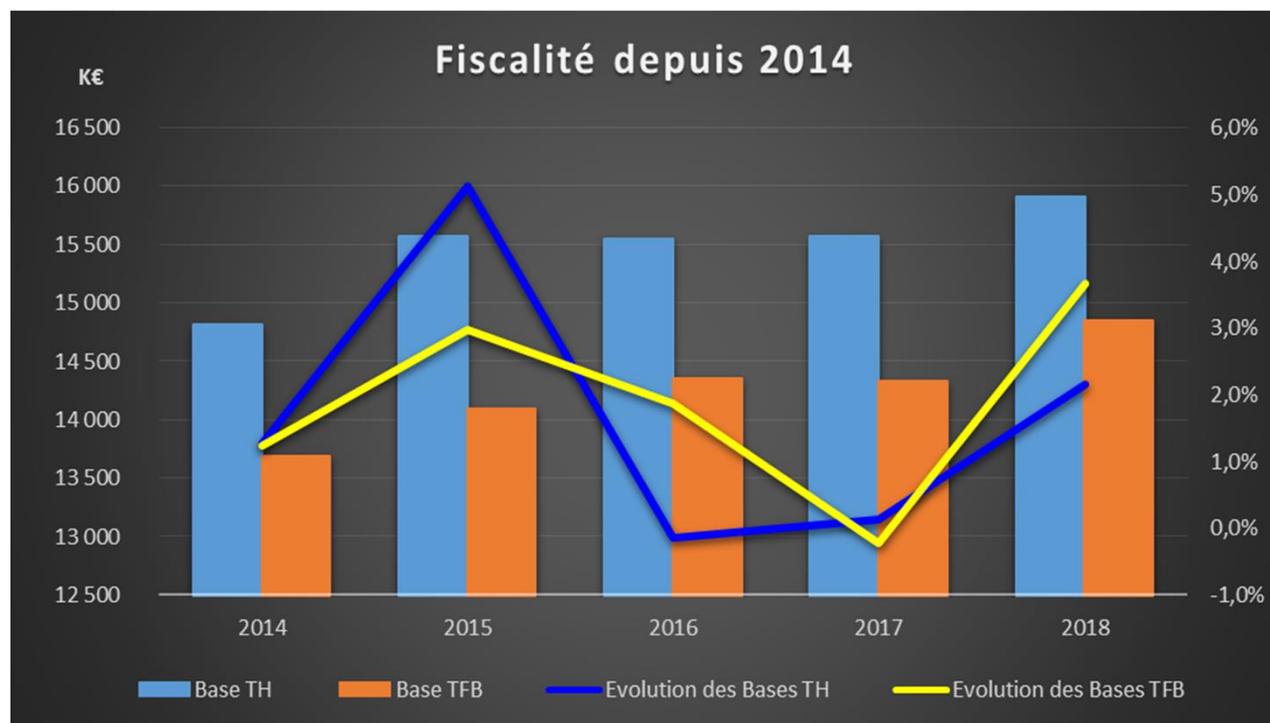
Après deux années d'augmentation légère, et parfois de baisse, des bases de fiscalité, leur évolution a été importante en 2018 :

- + 2,2 % pour la base de taxe d'habitation,
- + 3,7 % pour la base de taxe foncier bâti.

Pourtant la revalorisation fixée par la loi de finances était limitée à 1,2 %. Il y a donc eu création physique de base sur la commune, représentant 1 % de l'augmentation de la base de taxe d'habitation et 2,5 % de l'augmentation de la base de taxe foncier bâti.

Ainsi, en conjuguant ces effets, le **produit fiscal perçu** par la commune en 2018 a été de **3 631 974 €** (hors compensations fiscales), en hausse de 3 % par rapport à 2017.

Enfin, il est intéressant de noter que l'évolution des bases fiscales entre 2017 et 2018 est supérieure à la moyenne de l'évolution des bases entre 2013 et 2017. Cela renforce l'idée d'un dynamisme particulier des bases en 2018.



	2013/2017	2017/2018
Base TH	1,6%	2,2%
Base TFB	1,5%	3,7%

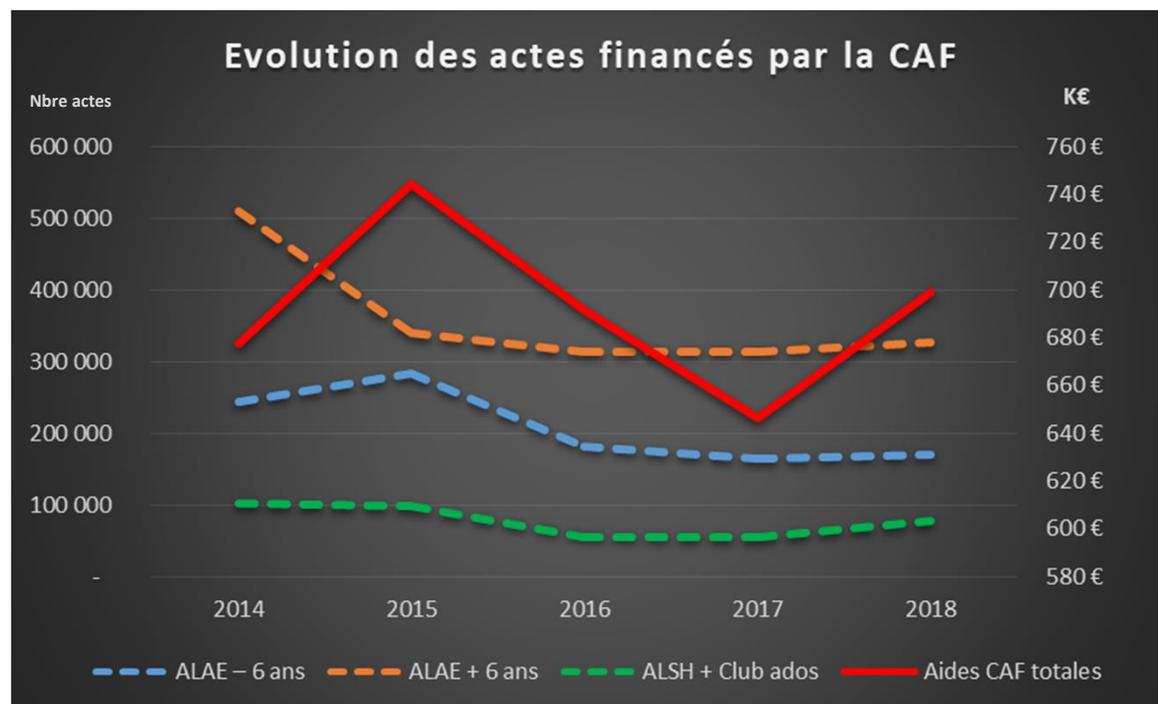
III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

1. Les recettes et la fiscalité

2018 est marquée par une hausse de près de 4 % des actes ALAE pris en compte par la CAF. Après la réforme du système de pointage réalisée en 2015 qui a eu pour conséquence une forte baisse des actes pointés, les tendances sont à la hausse depuis 2016.

Le nombre d'enfants fréquentant l'ALSH est également en très forte hausse : + 44 % entre 2017 et 2018. Cette évolution se poursuit depuis et est liée aux nouvelles familles arrivant sur la commune ainsi qu'à une évolution de la gestion des congés par les familles. Cela entraîne également la nécessité d'encadrement supplémentaire, compensée en partie par la hausse des recettes liés au service et par la PSO versée par la CAF.

D'ailleurs , les recettes CAF sont en nette augmentation en 2018 (+8,2 %) après 3 années de baisses consécutives, sans toutefois atteindre le niveau de 2015. L'augmentation des actes financés mais aussi la prestation versée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ont permis à la commune de percevoir près de 700 000 € en 2018.



III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

2. Les charges de fonctionnement

En 2018, les **dépenses réelles de fonctionnement** ont augmenté de 1,0 % par rapport à 2017.

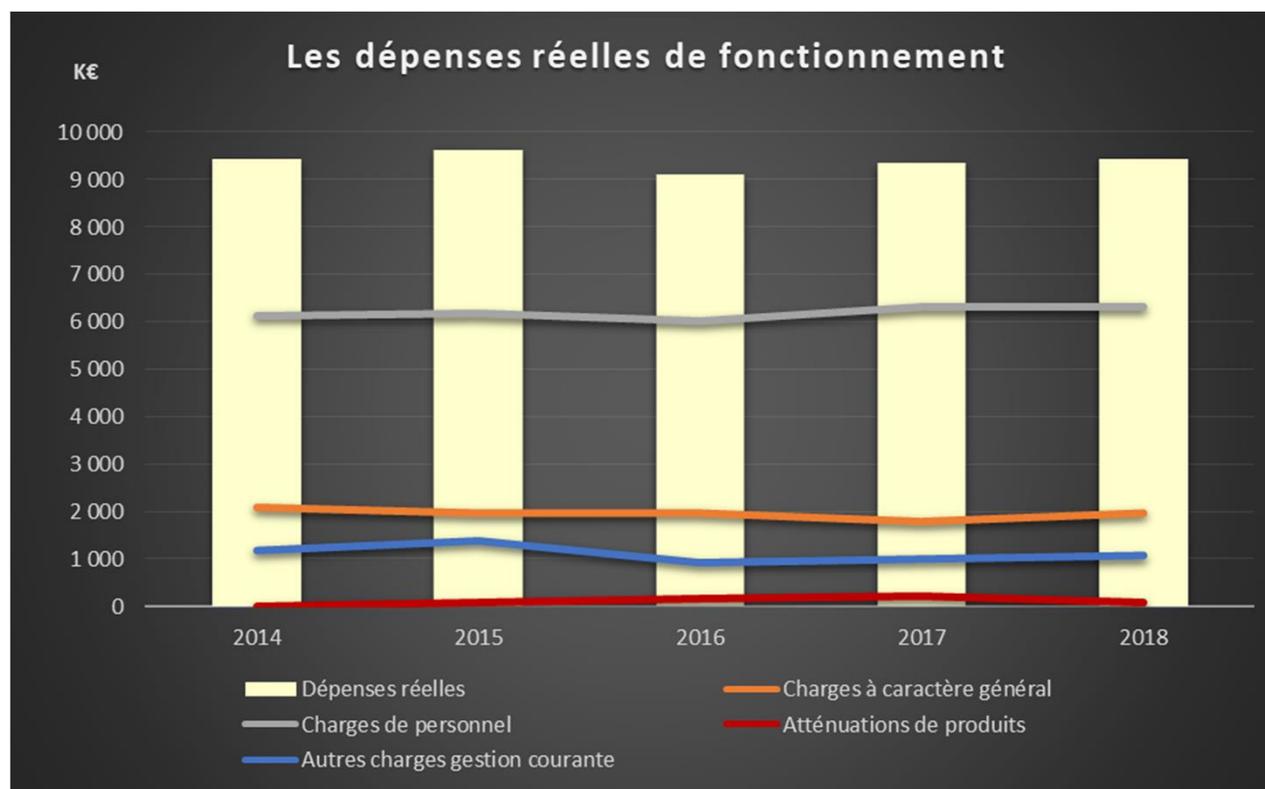
Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est quasi identique à celui de 2014 (+ 0,1 %), alors que l'inflation cumulée pour la période 2014 – 2018 est de 3,2 %.

Si les dépenses de personnel ont augmenté de 0,7 % par an en moyenne durant cette période, les autres dépenses ont eu tendance à baisser (- 1,3 % pour charges générales et - 2,3 % pour les autres charges générales).

Durant cette période, la commune a néanmoins dû faire face non seulement l'augmentation des pénalités de la loi SRU, mais aussi à la mise en œuvre du fond de péréquation des ressources qui pèse pour environ 85 000 € dans ses dépenses depuis 2015.

Enfin, il est important de noter que depuis 2014, l'enveloppe de subventions aux associations est restée stable, tout comme les subventions au CCAS.

Dépenses réelles	
2014	9 432 447 €
2015	9 625 527 €
2016	9 094 647 €
2017	9 344 913 €
2018	9 440 176 €



III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

2. Les charges de fonctionnement

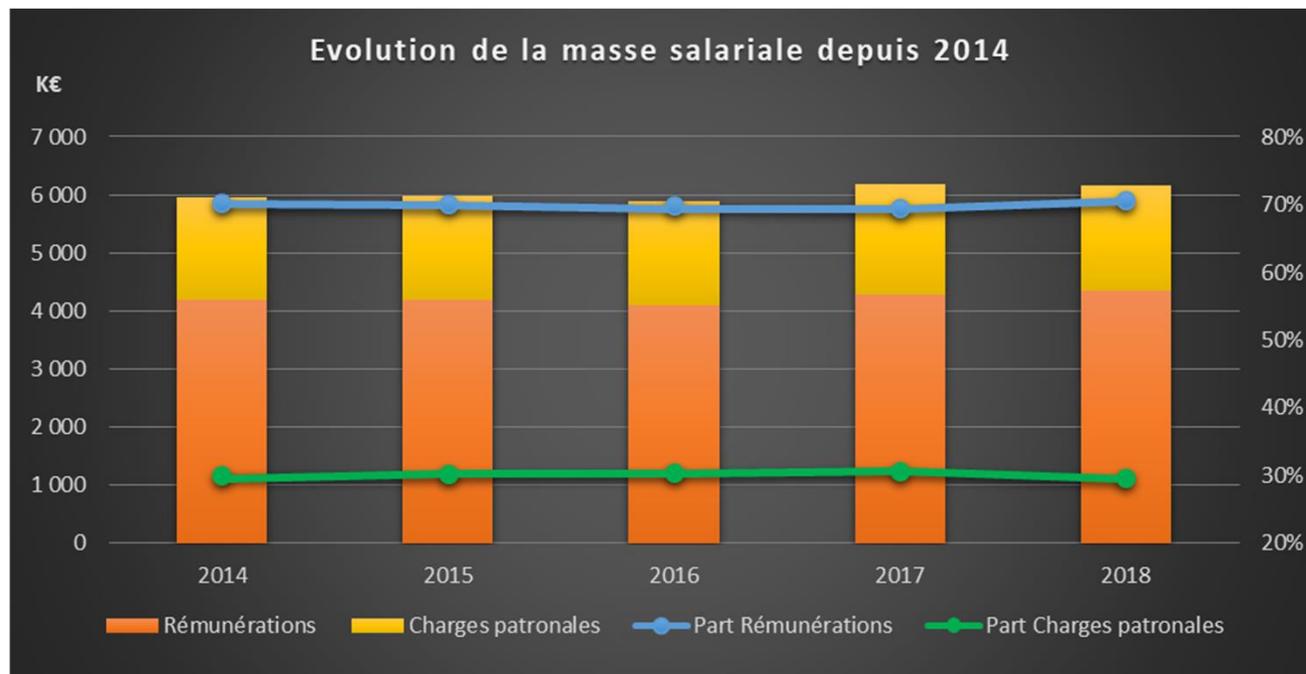
En 2018, la **masse salariale** représente 65,1 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, et s'élève à 6 177 581 €. Elle est stable par rapport à 2017 (-0,03 %).

2018 se caractérise par :

- le départ de 8 agents titulaires en cours d'année (retraite, mutation, disponibilités et 1 décès),
- l'arrivée d'1 agent titulaire et de 3 agents contractuels pour les remplacer,
- l'embauche de 11 agents contractuels sur des postes permanent pour remplacer temporairement ou durablement 8 agents titulaires absents pour de longues durées,
- 27 personnes sont intervenus ponctuellement pour prêter mains fortes aux équipes pour de courtes missions ou pour du remplacement.

De plus, 2018 a vu la mise en œuvre d'une partie du RIFSEEP, dont le coût a été en partie compensée par la baisse de la prime de fin d'année (+ 32 880 € au final).

Globalement, les effectifs de la commune restent stables depuis 2015 avec 198 agents rémunérés au 31 décembre.



rémunérés au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018
Agents titulaires ou stagiaires	137	137	134	138	132
Agents contractuels	79	64	67	65	66
Effectif total	216	201	201	203	198

III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

3. La chaîne de l'épargne

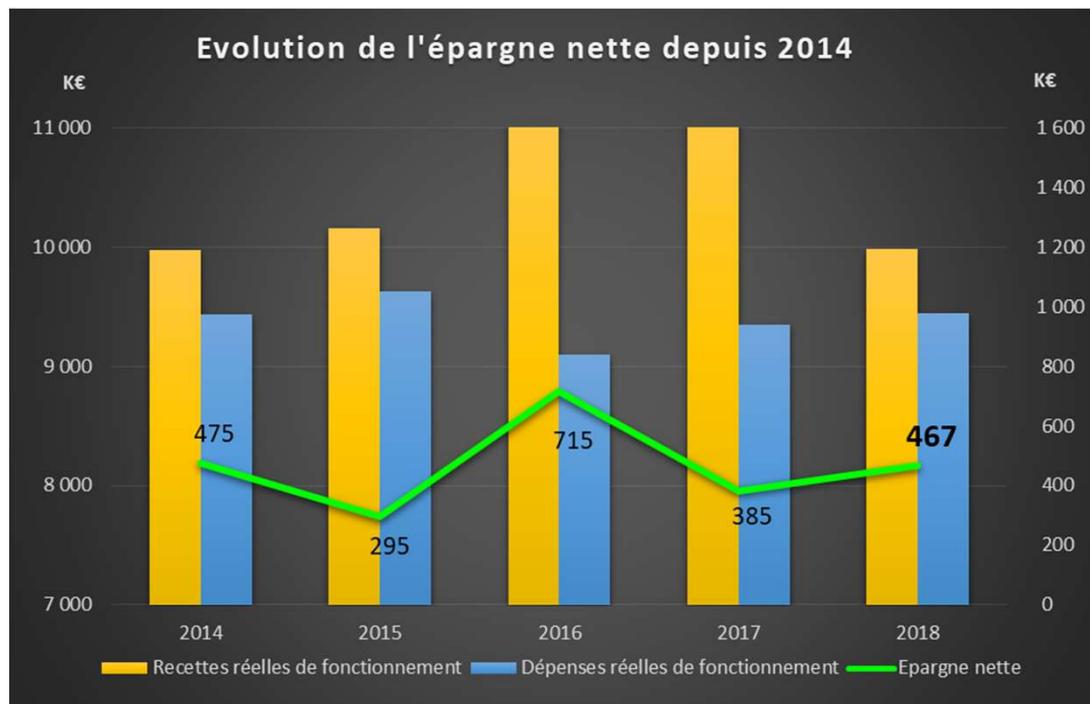
Le niveau d'épargne de 2018 est équivalent à celui de 2014, première année de la baisse importante des dotations de l'Etat.

Après plusieurs années où le niveau d'épargne a été maintenu par une maîtrise forte des dépenses, 2018 marque un tournant. En effet, le niveau d'épargne a été soutenu par les recettes.

2015 était une année d'exception car à une forte réduction des dépenses, a été faite une revalorisation différenciée des taux de fiscalité. Sans cette hausse de fiscalité, le niveau d'épargne de 2018 serait de 297 k€.

Par la hausse de la fiscalité, la commune a perçu 510 k€ de produit fiscal supplémentaire depuis 2016, soit l'équivalent du déficit de l'exercice 2018.

Enfin, et pour la première fois depuis 4 ans, l'épargne nette couvre plus du ¼ du montant des investissements que la commune réalise, ce qui lui permet de préserver sa trésorerie pour les investissements nécessaire à venir.



	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipements	2 375 361	1 384 329	3 483 093	3 079 851	1 814 547
Epargne nette	474 785	294 953	714 702	384 967	467 336
Taux de couverture	20%	21%	21%	12%	26%

III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

4. Les investissements

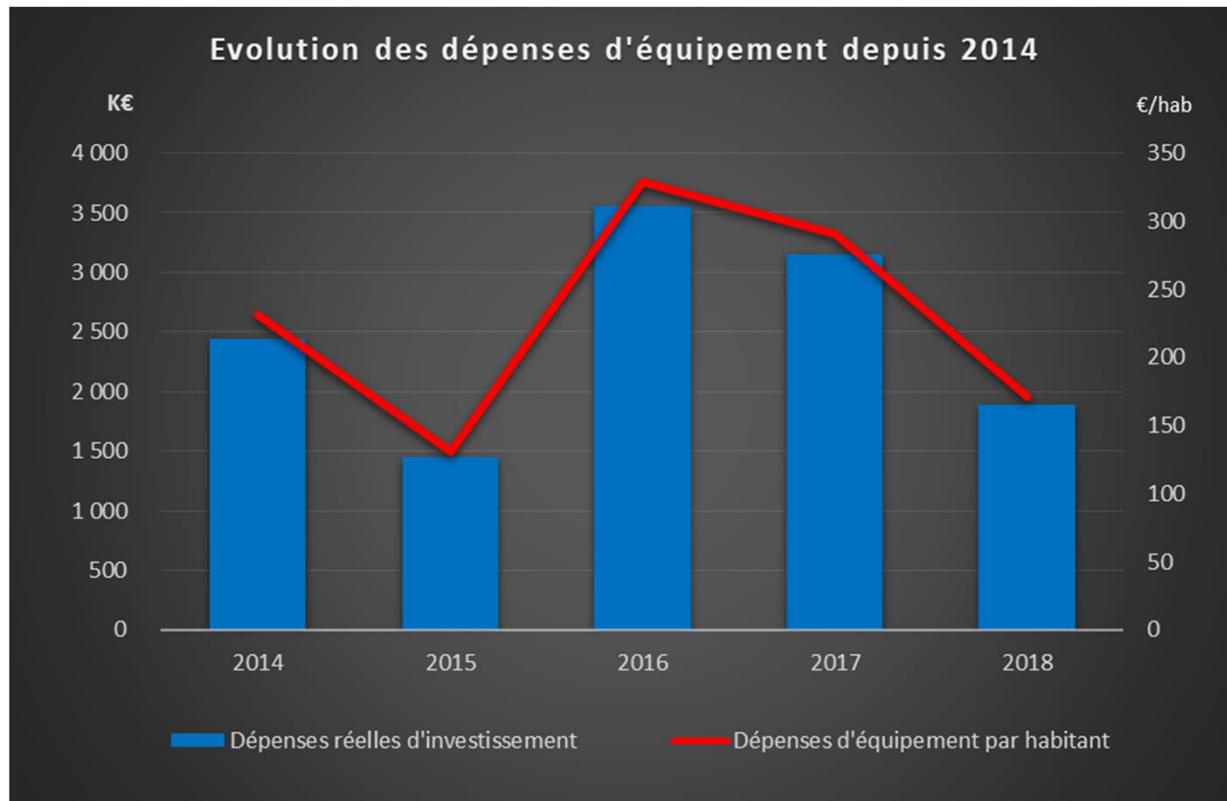
Depuis 2014, la commune a réalisé plus de **12 millions d'€uros de dépenses d'équipements** cumulées, hors remboursement du capital des emprunts, soit **230 €/habitants** en moyenne annuelle.

Ces dépenses se sont accélérées en 2016 et 2017 avec la réalisation du projet « les Granges », dont l'achèvement en budgétaire est prévu en 2019.

Ces dépenses d'investissement ont été financées, sur la période 2014 – 2018, à hauteur de :

- 14 % par le FCTVA,
- 15 % par des subventions,
- 24 % par des cessions,
- 48 % par l'épargne nette.

Aucun emprunt n'a été réalisé pendant cette période.

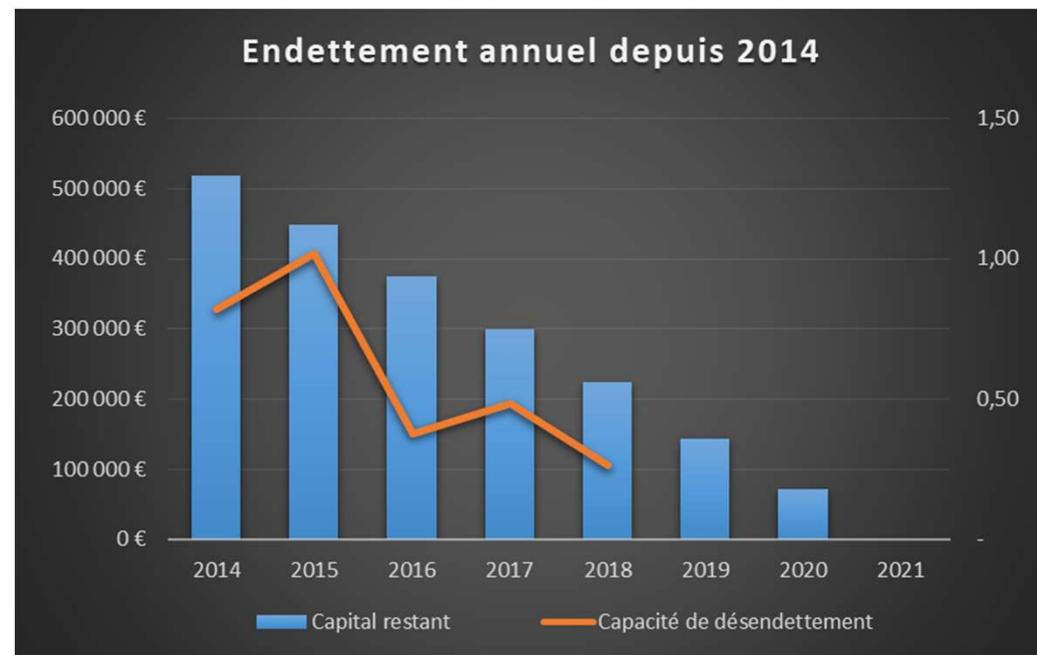
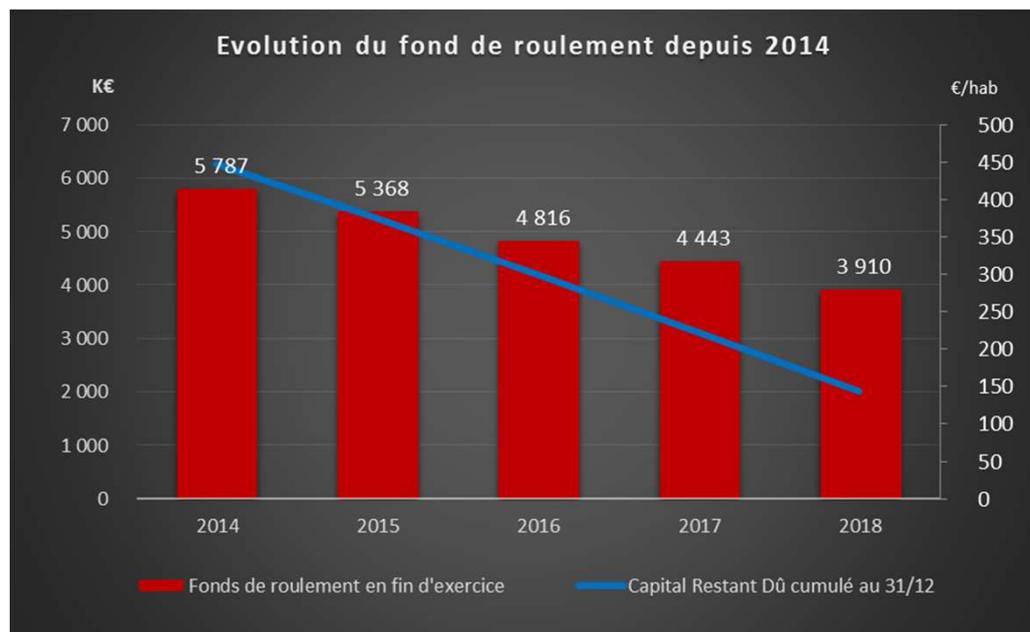


III. Analyse rétrospective 2014 - 2018

5. Variation du fond de roulement et Dette

La commune a financé son programme d'investissement majoritairement sur ses fonds propre. De ce fait, le fonds de roulement a diminué de 32,4 % depuis 2014 : -1,8 M€ pour 12 M€ d'investissements réalisés.

Avec 3,9 M€ de fond de roulement, les capacités d'investissement de la commune sont préservées, surtout au regard de la dette qui s'éteint.



Au 31 décembre 2018, la dette de la commune se monte à 143 666 €, soit 13 €/habitant. Sans emprunts nouveaux, la dette de la commune s'éteindra en 2020.

La capacité de désendettement est nettement inférieure à 1 année, et s'établit à 0,26 ans.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2019 de la commune
 - 1. Le contexte économique mondial
 - 2. Le contexte national
 - 3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

- II. Le compte administratif 2018
 - 1. La balance générale du Compte Administratif
 - 2. Les résultats de fonctionnement
 - 3. Les résultats d'investissement
 - 4. Epargne nette et fond de roulement 2018

- III. Analyse rétrospective 2014 - 2018
 - 1. Les recettes et la fiscalité
 - 2. Les charges de fonctionnement
 - 3. La chaîne de l'épargne
 - 4. Les investissements
 - 5. Variation du fond de roulement et dette

- IV. Eléments de prospective 2019 - 2021**
 - 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016**
 - 2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019**
 - 3. Evolution attendue de la fiscalité**
 - 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette**
 - 5. Les investissements prévisionnels**

- V. Conclusion

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016

Au regard d'une perspective de forte dégradation de l'épargne de la commune dans une prospective au « fil de l'eau », les choix se sont portés sur :

- une revalorisation différenciée des taux de fiscalité de 5 % en moyenne ;
- une revalorisation des tarifs des services municipaux, suivant l'inflation ;
- une baisse importante des dépenses de fonctionnement;
- La mobilisation d'emprunts pour financer les investissements.

Ces décisions devaient permettre de maintenir une capacité d'autofinancement pour 2016 à même d'assurer la pérennité des investissements.

Ces décisions avaient amené **une correction importante des résultats attendus en 2016** avec l'absence de réalisation d'un emprunt et une **épargne nette** dégagée de **714 k€**.

	2016	2017	2018	2019	2020
Ev° Taux d'Imposition	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	3 537	3 601	3 841	3 956	4 050
Autres impôts et taxes	3 559	3 553	3 551	3 555	3 559
Dotations et participations	1 952	1 699	1 683	1 685	1 737
Autres produits fct courant	743	726	715	722	729
Produits exceptionnels larges	0	4	4	4	4
Produits de Fonctionnement	9 791	9 583	9 794	9 922	10 079
Ev° nominale Charges fct	-1,6%	0,2%	0,5%	0,9%	0,0%
Charges fct courant strictes	9 288	9 266	9 316	9 399	9 402
Atténuations de produits	164	173	67	69	71
Ch. exceptionnelles larges	5	4	4	4	4
Annuité de dette	85	118	159	149	145
Ch. de Fonctionnement larges	9 542	9 561	9 546	9 621	9 622
Epargne nette	249	22	248	301	457
Emprunt	200	1 000	0	0	0

Par une maîtrise importante des dépenses et grâce à des ressources soutenues en 2017 et 2018, **les résultats financiers de la commune sont supérieurs aux prévisions réalisées en 2016.**

IV. Éléments de prospective 2019 - 2021

2. Evolution attendue des dépenses et recettes de fonctionnement pour 2019

Les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement sont basées sur les orientations de la loi de finances qui prévoient :

- la stabilité relative de la dotation forfaitaire puisqu'elle prend en compte l'évolution de la population mais aussi l'évolution du potentiel fiscal de la commune. En 2018, la dotation perçue était de 35 000 € inférieure à celle de 2017. La même baisse est envisagée en 2019;
- la revalorisation légale des bases de fiscalité de 2,2% (voir page suivante).

De plus, une augmentation des produits des services, avec la revalorisation des tarifs municipaux en cohérence avec l'inflation mais aussi du fait de la hausse de la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires, est prévue.

Une enveloppe de 500 000 € pour les taxes additionnelles aux droits de mutation perçues sur le territoire communal semble cohérente ainsi que des recettes de la CAF pour 700 000 €.

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, elles prennent en compte :

- la mise en œuvre de nouveaux services, notamment le transfert de l'instruction des permis de construire à Toulouse Métropole,
- l'exonération partielle des pénalités loi SRU du fait de la moins value réalisée sur la revente du terrain Belbèze en 2017,
- une stabilisation du FPIC, aux alentours de 85 000 €,
- le maintien des enveloppes de participation au SDEHG, au CCAS et de subventions aux associations.

Pour 2019, la masse salariale prendra en compte :

- le départ à la retraite de 5 agents,
- l'arrivée de 3 agents (RAM, Régie espaces verts et régie bâtiment)
- la mise en œuvre du CIA dans la cadre du RIFSEEP appliqué depuis le 1^{er} janvier 2018,
- la mise en œuvre du PPCR, reporté de 2018 à 2019,
- la stagiairisation d'agents en remplacement en 2018, ainsi que celle des directeurs adjoints des ALAE,
- des besoins de remplacement estimés à 60 000 €.

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

3. Evolution prévisionnelle de la fiscalité

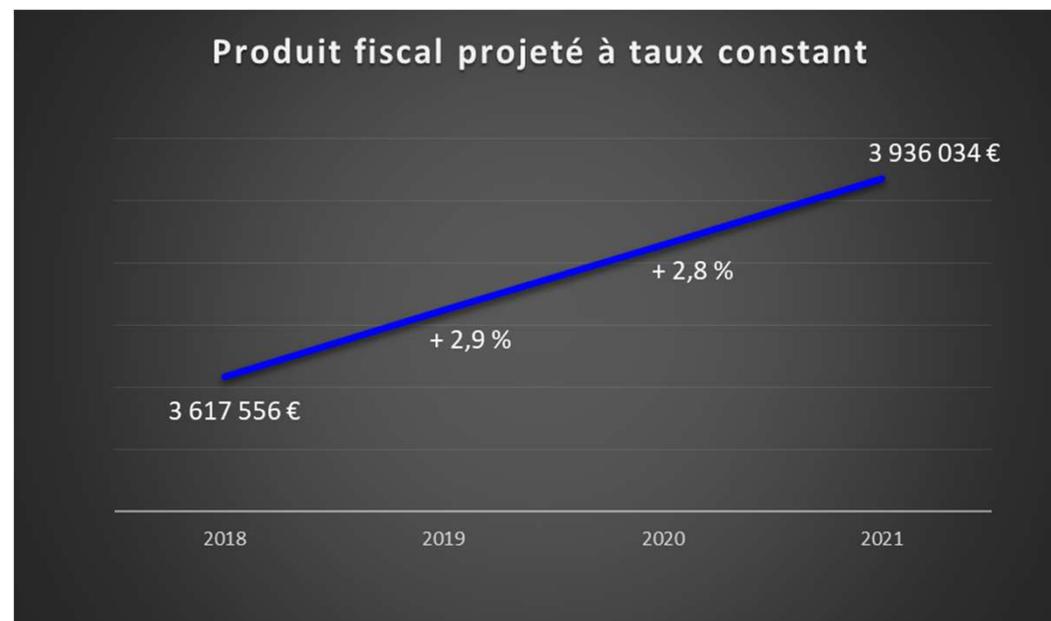
Dans un contexte d'incertitudes concernant l'avenir de la taxe d'habitation, les projections sont arrêtées en 2021, date prévisionnelle pour une réforme annoncée.

Depuis 2018, le coefficient d'actualisation est calculé à partir de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH ou inflation) constatée entre les mois de novembre N et N-1, pour une application en N+1. Si entre 2016 et 2017, l'évolution de l'IPCH était de 1,2 %, il est de 2,2 % entre 2018 et 2017.

Les prévisions d'inflation pour 2019 oscillant entre 1,5% et 1,8 % selon les organismes, le coefficient d'actualisation des bases retenu est de 1,015.

Au regard de l'évolution des obligations de réalisations de logements sur la commune mais aussi de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux, il est fait l'hypothèse que l'évolution physique des bases entre 2019 et 2020 sera équivalente sur les années à venir à celle prévisionnelle entre 2018 et 2019, soit :

- ✓ 1,04 % d'évolution nette de la base de TH,
- ✓ 0,4 % d'évolution nette de la base de TFB.

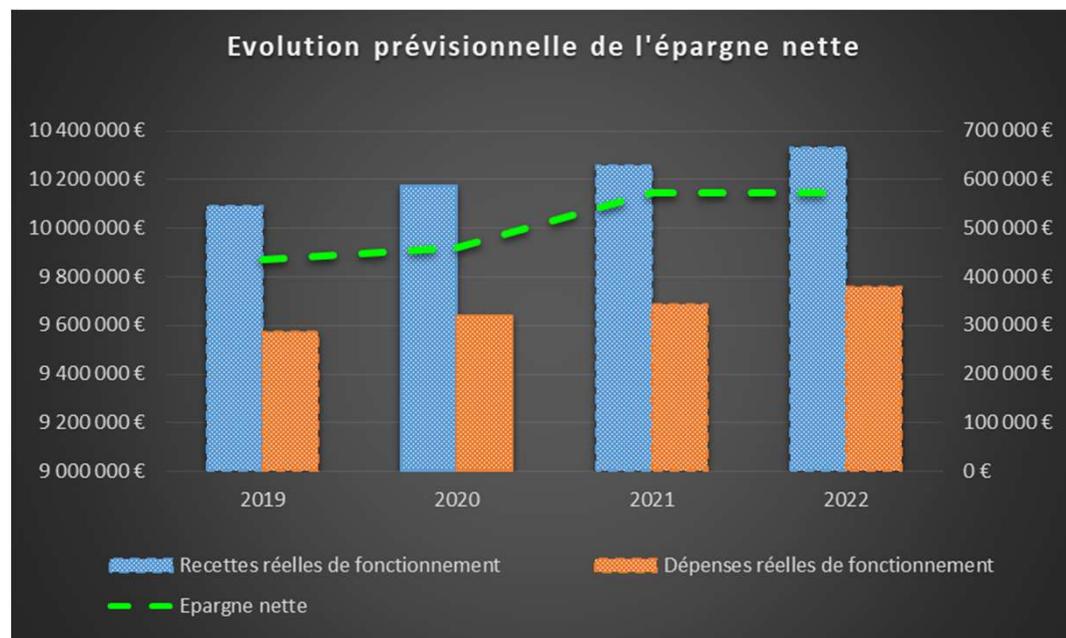


	2018	2019	2020	2021
Coefficient d'actualisation	1,012	1,022	1,012	1,012
Ev° physique prévisionnelle TH	0,96%	1,24%	1,24%	1,24%
Ev° physique prévisionnelle FB	2,46%	0,41%	0,41%	0,41%
Base TH projetée	15 906 591	16 453 777	16 815 760	17 185 707
Base TFB projetée	14 856 604	15 244 362	15 732 181	16 235 611
Produit fiscal projeté à taux constant	3 617 556 €	3 723 553 €	3 828 277 €	3 936 034 €

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette

	Evolution moyenne
Produit des contributions directes	1,5%
Fiscalité indirecte	0,0%
Dotations	-0,7%
Autres recettes d'exploitation	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement	0,6%
Charges à caractère général	0,8%
Charges de personnel et frais assimilés	0,6%
Autres charges de gestion courante	-2,0%
Intérêts de la dette	-25,0%
Autres dépenses de fonctionnement	9,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	0,5%



Les projections des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement envisagées laissent apparaître une stabilité de l'épargne nette de la commune, avec des taux d'évolution moyens raisonnables et maîtrisés.

Cette hypothèse se base sur **une évolution des ressources de la collectivité de 0,6 % par an**, portée par la progression des ressources fiscales, et de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,5 %/an), malgré les pénalités SRU qui seront de nouveaux totales en 2020.

Ce scénario permet de respecter l'engagement souhaité par l'Etat d'une limitation d'une augmentation des dépenses réelles de 1,2 % par an.

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

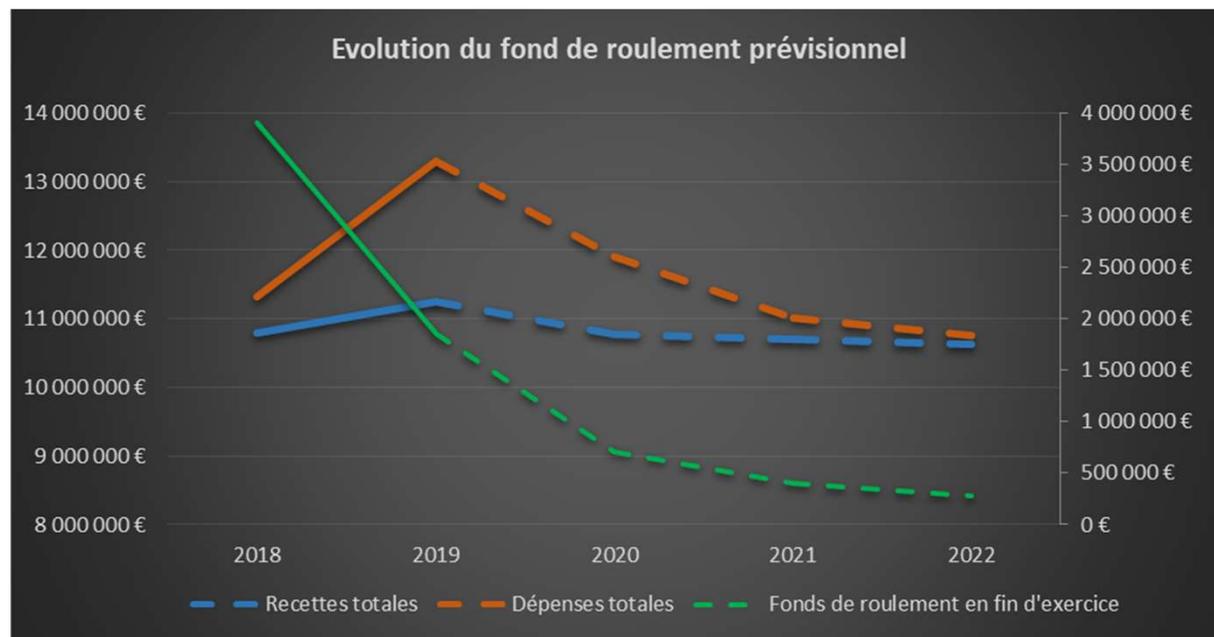
5. Les investissements prévisionnels

Les investissements prévisionnels définis à ce jour pour la période 2019 – 2021 sont :

- La rénovation du complexe Alex Jany, dont les coûts de travaux sont estimés à 1,8 M€ HT,
- La rénovation et l'agrandissement des bureaux des services techniques, dont les coûts de travaux sont de 350 000 € HT,
- Les études pour la création d'une cantine à l'école Preissac et pour la rénovation / réhabilitation de Saint-Jean centre, pour des coûts évalués à 50 000 €/an,
- La rénovation des équipements communaux, pour une enveloppe annuelle aux environs de 500 000 €/an,
- L'équipement des services et des écoles, pour un budget d'environ 500 000 €/an.

Dans cette perspective, et sans emprunt nouveau, le fond de roulement de la commune s'érode dans la mesure où l'autofinancement et les recettes générés par ces investissements (FCTVA, subventions) ne couvrent pas le coût des travaux et des études liées.

Dans cette hypothèse, le fond de roulement en fin d'exercice, en 2021, serait de 410 k€.



Néanmoins, la trajectoire demeure saine. Mais les investissements important à réaliser nécessiteront le recours à l'emprunt.

IV. Eléments de prospective 2019 - 2021

5. Les investissements prévisionnels

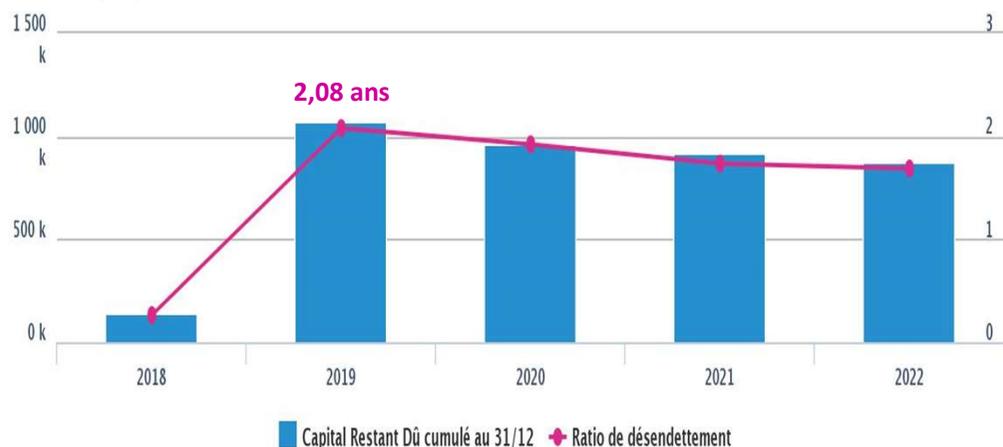
Afin de moins consommer le fond de roulement, il est envisagé de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Alex Jany. En effet, ces lourds travaux vont permettre à cet équipement de retrouver un confort d'utilisation mais permettront également de générer des économies énergétiques.

L'emprunt mobilisable pourrait représenter 44 % du reste à charge de la commune, soit 1 000 000 €.

Dans la perspective d'un emprunt sur 20 ans, aux taux moyens constatés à ce jour, la capacité de désendettement évoluerait peu, du fait d'un montant d'épargne brute maintenu à son niveau actuel.

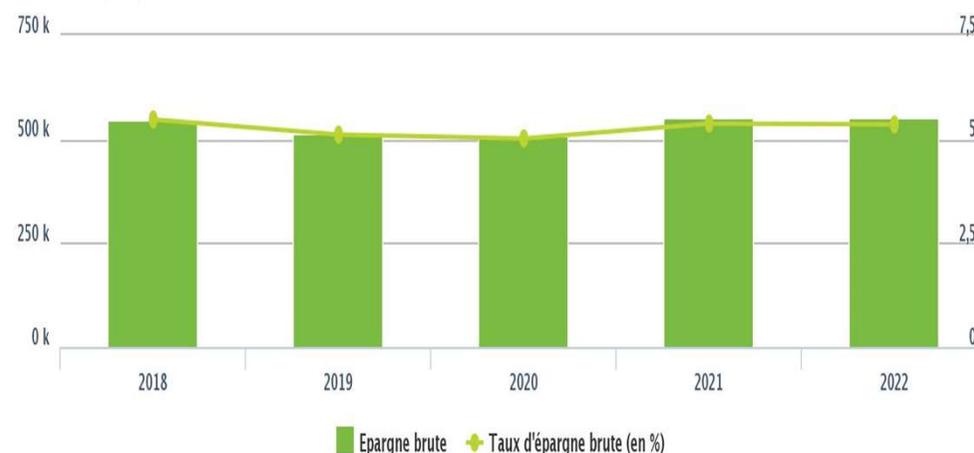
Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget principal > BP 2018



Epargne brute et taux d'épargne brute

Budget Budget principal > BP 2018



- I. Le contexte et l'environnement du budget 2018 de la commune
 1. Le contexte économique mondial
 2. Le contexte national
 3. La loi de finances pour 2019 et son impact sur les collectivités

- II. Le compte administratif 2018
 1. La balance générale du Compte Administratif
 2. Les résultats de fonctionnement
 3. Les résultats d'investissement
 4. Epargne nette et fond de roulement 2018

- III. Analyse rétrospective 2014 - 2018
 1. Les recettes et la fiscalité
 2. Les charges de fonctionnement
 3. La chaîne de l'épargne
 4. Les investissements
 5. Variation du fond de roulement et dette

- IV. Eléments de prospective 2019 - 2021
 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
 2. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2019
 3. Evolution attendue de la fiscalité
 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
 5. Les investissements prévisionnels

V. Conclusion

V. Conclusion

Les résultats du Compte Administratif 2018 sont légèrement supérieurs aux objectifs fixés lors du budget primitif, malgré la hausse importante survenue en cours d'année des dépenses de personnel, des dépenses d'énergie et d'entretien du patrimoine de la commune. Ces résultats sont dus à des recettes supérieures aux attentes, notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation, mais aussi la fiscalité et la participation de la CAF.

Ainsi, **l'autofinancement net dégagé** cette année permet d'autofinancer les investissements réalisés à hauteur de 26 % .

Alors que **les recettes** de la commune n'ont cessé de diminuer depuis 2014, cette année marque un tournant puisque les recettes redeviennent dynamiques. Cela permet à la commune de maintenir son niveau d'investissement et ses capacités de financement grâce à un fond de roulement toujours important construit au fur et à mesure des années passées. La baisse des charges de fonctionnement opérée depuis 2015 permet également de renforcer le dynamisme de l'autofinancement net de la commune. Pendant cette période, la commune a également grandement diminué son endettement, pour le rendre quasiment nul en 2019.

Aussi, dans la **perspective d'investissements importants** à venir (réhabilitation du complexe Alex Jany, réhabilitation des écoles, rénovation importante du patrimoine), et afin de ne pas obérer les capacités d'investissements de la commune, le recours à l'emprunt sera inéluctable pour ces opérations, dès 2019 dans le cadre de la réhabilitation d'Alex Jany.

Le recours à l'emprunt ne pourra également se faire que **dans le cadre d'un budget de fonctionnement maîtrisé**, afin de dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement du capital de ces emprunts, mais aussi pour prendre en charge les dépenses d'équipements des services afin d'en poursuivre leur modernisation.

Enfin, il n'est guère possible de **se projeter au-delà de 2021 – 2022** dans la mesure où la pérennité de la taxe d'habitation demeure plus incertaine que jamais. Selon le scénario retenu par l'Etat, les recettes de la communes pourraient être plus ou moins dynamiques. L'impact sur le fonctionnement courant s'en ressentira donc.

Mairie de Saint-Jean
33 ter route d'Albi
31240 Saint-Jean
contact@mairie-saintjean.fr

